



- 2025-10-163**                    **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2025**
- Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l’unanimité des conseillers ;
- QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal du 9 septembre 2025 tel que rédigé.
- 2025-10-164**                    **CORRESPONDANCE**
- Le maire substitut informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de septembre 2025.
- 2025-10-165**                    **LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**
- La directrice générale présente la liste des comptes fournisseurs, le journal des déboursés ainsi que le rapport des salaires nets pour le mois de septembre 2025.
- Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l’unanimité des conseillers ;
- QUE** le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d’une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2025.
- QUE** le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de septembre 2025.
- 2025-10-166**                    **APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DE SEPTEMBRE 2025**
- Ce point est remis à une séance ultérieure.
- 2025-10-167**                    **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2025**
- Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l’unanimité des conseillers ;
- QUE** le conseil municipal entérine la décision d’avoir déplacer la séance ordinaire du conseil municipal qui devait avoir lieu mercredi le 1<sup>er</sup> octobre au jeudi 2 octobre 2025.
- 2025-10-168**                    **PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS**
- Selon l’article 176.4 du Code municipal, le greffier-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l’exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs :
- Le premier compare les revenus et dépenses de l’exercice financier courant, réalisés jusqu’au dernier jour du mois qui s’est terminé au moins 15 jours avant celui où l’état est déposé, et ceux de l’exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Lesdits états comparatifs, au 31 août 2025, ont été remis aux conseillers municipaux et la greffière-trésorière a fourni certaines explications et répondu aux questions des conseillers.

**2025-10-169**

**DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE RAMEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Action Développement Construction Inc. (ADC) a présenté une demande afin de déneiger de son propre chef la route de Rameau;

**CONSIDÉRANT QUE** ADC a remis à la directrice générale un certificat d'assurance concernant le déneigement de ladite route;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a eu l'occasion de consulter le projet d'entente tripartite entre la municipalité, ADC et la ville de Grande-Rivière;

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE**, à moins de modification majeure apportée à l'entente, le conseil municipal mandate la directrice générale pour la signature de ladite entente.

**2025-10-170**

**APPROBATION DU BUDGET 2025 RÉVISE DE L'O.M.H DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte les révisions budgétaires de l'O.M.H. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé en date du 19 septembre 2025 qui établissent la participation de la Municipalité, passant ainsi de 3 639 \$ à 4 119 \$.

**2025-10-171**

**APPROBATION DE FACTURE ARPO – PLANS ET DEVIS POUR RECONSTRUCTION ROUTE CENTRALE (PAVL)**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le conseil municipal approuve le paiement de facture ARPO # NR-2639 pour la confection des plans et devis pour reconstruction de la route centrale (pour dépôt de demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement) au montant de 11 595 \$ plus taxes.

**2025-10-172**

**STAGE ÉTUDIANT**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur de l'école secondaire du Littoral a contacté la directrice générale afin qu'un étudiant puisse faire un stage au garage municipal pour le restant de l'année scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit étudiant sera assuré et couvert au niveau de la CNESST lors du stage par le biais de l'école;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à offrir un stage pour une période d'essai de quelques jours, selon les besoins de la municipalité.

2025-10-173

**RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT-MEMBRE DU RÉSEAU EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau en développement social demande des partenaires afin de mener à bien leur mission ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau a contribué à la mise en œuvre du projet pouce vert de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité était membre-partenaire du réseau en développement social depuis 2023 ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal renouvelle son partenariat en tant que membre.

20225-10-174

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – L'ÉPAQ DANS TA CLASSE**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le conseil municipal accorde une aide financière au projet « l'ÉPAQ dans ta classe » au montant de 100 \$.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

2025-10-175

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 04 heures.

---

Jacques Roussy, maire substitut

---

Karine Lachance, directrice générale  
et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »